



AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 22 MAI 2025 À 18 h 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1146-3

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 22 mai 2025, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 5 mai 2025 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1146-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1146 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Le projet de Règlement numéro 1146-3 a pour objet de :

- Abroger l'article sur les frais exigibles à une demande de dérogation mineure;
- Retirer des conditions générales d'admissibilité, l'exigence qu'une opération cadastrale nécessite un permis de lotissement, afin de mieux correspondre aux critères d'admissibilité énoncés à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le projet de Règlement numéro 1146-3 ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1146-3 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

Donné à Mascouche, le 7 mai 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot